

Agir pour Carrières

**Avec vous,
on continue !**

Réponse à la question 1 : engagement et plan d'action pour la passerelle

Dès notre élection en juin 2020, le remplacement de la passerelle de l'Île de la Dérivation a été érigé en priorité de notre action municipale. Conscients que cet ouvrage est l'unique lien pour les résidents, nous avons agi sans relâche pour sortir ce dossier de l'inertie dans laquelle il se trouvait. Malgré une complexité juridique héritée du passé et des partenaires institutionnels initialement réticents, la Municipalité n'a jamais dévié de son objectif : garantir la sécurité des cheminements et obtenir, à terme, un ouvrage neuf et pérenne. C'est cet engagement constant qui nous permet aujourd'hui de présenter un plan d'action concret.

Chronologie des interventions et du suivi technique relative à la passerelle piétonne de l'Île de la dérivation.

1. L'origine du dossier et le diagnostic (2019 - 2023)

2019 : réalisation du premier audit technique complet par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSEO). Ce rapport identifie pour la première fois les signes de corrosion avancée et la vétusté de la structure.

2021 : la passerelle est intégrée au patrimoine d'ouvrages d'art de GPSEO lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), actant sa responsabilité en tant que propriétaire.

Mai 2022 : nous alertons GPSEO sur la dégradation critique de l'ouvrage et l'urgence de garantir la sécurité des habitants de l'île.

2023 : nouvel audit de suivi confirmant l'accélération de la dégradation.

2. Actions de maintenance et de proximité (2024)

Avril – juin 2024 : campagne de travaux d'entretien par la Ville :

- Réparation et fixation de plaques tôlees au sol.
- Reprise des bardages corrodés avec peinture protectrice.
- Remplacement des luminaires et pose d'un miroir de sécurité.

3. L'impasse juridique et la clarification (2025 - Janvier 2026)

Mars 2025 : nous sollicitons une réunion d'urgence face à l'inquiétude grandissante des riverains.

19 décembre 2025 : un rebondissement majeur, GPSEO informe la Ville que ses investigations juridiques concluent que la passerelle est située sur le domaine de VNF et qu'aucun acte de transfert de propriété n'a été retrouvé. GPSEO conteste alors sa compétence et propose de restituer à la Ville les sommes perçues indûment pour cet ouvrage.

19 janvier 2026 : la Ville adresse un courrier aux riverains pour expliquer cette impasse. VNF est reconnue propriétaire mais ne souhaite pas intervenir, tandis que GPSEO se retire de la gestion directe.

4. Le déblocage et les mesures d'urgence (Février 2026)

30 janvier 2026 : réunion tripartite (Ville, VNF, GPSEO) pour sortir de l'impasse. Un compromis est trouvé pour protéger les habitants suite à la clarification juridique.

23 février 2026 : sécurisation d'urgence : VNF mandate une entreprise pour le colmatage des trous dans le platelage acier afin d'éliminer les risques de chute immédiats.

5. Perspectives et calendrier de remplacement (2026 - 2030)

2ème trimestre 2026 : lancement d'une étude de portance par VNF pour valider la solidité de la structure actuelle.

3ème trimestre 2026 : travaux de confortement nécessaires pour les 5 prochaines années.

Horizon 2030 : objectif de livraison de la nouvelle passerelle sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, avec intégration des contraintes hydrauliques (crues) et des normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Cette chronologie démontre que, si la dégradation est ancienne (identifiée dès 2019), la période actuelle marque un tournant opérationnel avec des interventions concrètes et un calendrier de remplacement acté suite à un engagement constant de l'équipe municipale.

Agir pour Carrières

**Avec vous,
on continue !**

Réponse à la question 2 : démocratie de proximité et concertation citoyenne

Depuis 2020, notre vision de l'action publique repose sur un principe simple : rien ne doit se décider pour un quartier sans ses habitants. L'Île de la Dérivation, par son caractère unique et ses enjeux spécifiques, est au cœur de cette démarche de proximité. Nous nous engageons à poursuivre et à intensifier l'intégration des associations et des résidents dans toutes les réflexions impactant leur cadre de vie pour la durée du prochain mandat.

Un dialogue déjà solidement établi

La preuve de cet engagement n'est pas seulement une promesse, c'est une réalité de terrain. Depuis notre élection, nous avons instauré un rythme de travail régulier et transparent avec l'association **Berges en Dérive**. Le maintien de ce lien direct, même dans les périodes de complexité technique, est le socle de notre relation :

- **Réunions de travail régulières** : nous nous sommes rencontrés à de nombreuses reprises pour faire avancer les dossiers (26/03/2021, 25/05/2022, 18/11/2022, 29/03/2023, 26/03/2024, 14/02/2025 et tout récemment le 10/10/2025). Il convient de rappeler également que plusieurs adhérents de l'association participaient aux travaux du Conseil de quartier.
- **Transparence** : chaque étape, qu'il s'agisse des audits techniques ou des blocages juridiques avec GPSEO et VNF, vous a été communiquée afin que les habitants soient acteurs et non spectateurs des décisions.

Méthodologie de concertation pour le futur mandat

Pour le projet de la nouvelle passerelle (horizon 2030) et l'aménagement des berges, je souhaite mettre en place une méthodologie structurée en trois piliers :

1. **Le Groupe de travail « Projet Passerelle »** : intégrer les représentants de l'association et les riverains dès la phase de conception (design, matériaux, usages) aux côtés des services municipaux et de l'ensemble des parties prenantes.
2. **Réunions publiques de quartier** : organiser au moins une rencontre annuelle spécifique sur l'Île pour présenter les avancées concrètes et recueillir les doléances en direct.

3. **Dispositif « La démocratie au pied de chez vous »** : maintenir des visites de terrain régulières avec les élus délégués pour traiter les problématiques du quotidien (éclairage, voirie, réseaux, entretien des espaces verts) de manière réactive.

Notre engagement est celui de la **proximité d'action**.

La méthode sera celle de la concertation continue : nous définissons ensemble les besoins, nous validons ensemble les solutions techniques, et nous suivons ensemble la réalisation des travaux. Votre expertise d'usage est indispensable à la réussite des projets de l'île.



Réponse à la question 3 : domanialité, entretien et classement des voies

Un héritage juridique complexe en cours de résolution

La question de la domanialité de l'Île de la Dérivation est un dossier que nous avons pris à bras-le-corps dès notre élection, car il est le nœud gordien qui bloque l'entretien pérenne des équipements publics. La situation actuelle est paradoxale : la Ville entretient de fait des équipements (éclairage et voirie notamment) sur des terrains dont le statut de propriété reste, pour certains, privé.

Une stratégie proposée dès le début du mandat

Il est important de rappeler que cette analyse et la stratégie qui en découle ne sont pas nouvelles. Dès la réunion de travail avec l'association Berges en Dérive le 26 mars 2021, nous avons, avec les services, exposé cette situation juridique ainsi que les voies de sortie possibles. À l'époque, aucune suite ni aucun retour n'avaient été donnés à cette présentation, ce qui a malheureusement prolongé l'incertitude.

L'état des lieux technique et historique

Nos recherches ont permis d'établir des faits juridiques précis :

- Historique : une délibération de 1948 prévoyait l'intégration des voies au domaine public, et la dissolution de l'ASL a été actée en 1967. Cependant, le transfert foncier n'a jamais été finalisé au cadastre.
- Contrainte légale : la procédure de « transfert d'office » (Art. L. 318-3 du Code de l'urbanisme) est inapplicable en l'état car elle nécessite notamment une ouverture à la circulation automobile que la configuration de l'île ne permet pas et que nous ne souhaitons pas.

Nos engagements et propositions pour le prochain mandat

Face à ce constat, nous réitérons la stratégie présentée dès 2021.

L'entretien de transition et maintien du service public : malgré les contraintes de domanialité, la Ville continuera d'assurer la continuité des services rendus.

Cela concerne :

- L'éclairage public : nous maintenons un suivi rigoureux des installations vétustes. Pour preuve, la Ville est intervenue récemment pour le remplacement de luminaires en décembre 2024 et la réfection complète de l'éclairage de la passerelle en février 2025.
- La propreté : nous maintenons la présence d'un agent communal dédié à la collecte des déchets sur l'île, garantissant un service régulier malgré les difficultés d'accès.
- Régularisation par acte notarié : la solution la plus solide reste l'incorporation des voies au domaine communal via des actes notariés ou des conventions avec les propriétaires.
- Modernisation des réseaux : la clarification foncière est la condition sine qua non pour engager un plan de modernisation ambitieux. À ce titre, un devis a d'ores et déjà été établi pour le remplacement de l'ensemble des luminaires de l'avenue de la Gaule par un éclairage de type LED. Ce projet est prêt à être déployé dès que le cadre juridique le permettra.

La municipalité a toujours eu une vision claire sur ce dossier, exprimée dès 2021.

Nous sommes prêts si les riverains y sont tous favorables à engager les moyens de la Ville pour régulariser enfin cette situation.